



Rapport de la commission pour la Régionalisation de l'épuration, préavis n°28 – abandon du projet de STEP unique régionale et demande de crédit (1^{ère} phase) pour l'étude de la réalisation d'une nouvelle STEP correspondant aux besoins de notre association.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les conseillers Intercommunaux,

La commission formée de Messieurs Jean-Mario Gasparetto, Georges Sublet, Gilles Favre, Christian Gander et votre rapporteur Stéphane Gabriel ont été accueillis à la Step le 14 janvier par Messieurs Yves Reymond et Guy Fritsché.

Sont excusés : Mme Anne-Lise Bally, M. Antoine Nicolas

Ils nous ont présenté le préavis et ont répondu à l'ensemble de nos questions de manière détaillée et claire.

Résumé des démarches précédentes

Séance du 2 mai 2019 (préavis n°17)

Le conseil intercommunal de l'Apec du 2 mai 2019 a mandaté le comité de direction comme maître d'œuvre de la construction de la future Step ainsi que pour négocier les conditions d'adhésion des communes à notre association.

2 amendements décrivent :

1. Que ces négociations doivent aboutir avant le 31 décembre 2019
2. Que les statuts permettent aux petites communes de conserver du poids lors de vote face aux 2 villes de Nyon et Gland

Séance du 7 novembre 2019 (préavis n°24)

1. Le conseil intercommunal acceptait les conditions d'adhésion des communes au projet de régionalisation de l'épuration.
2. Prenait acte du contrat de droit administratif à signer entre les partenaires.

Point de situation

Le conseil intercommunal de l'AEB ainsi que ceux de Chésereux et Prangins ont validé leurs conditions d'adhésion au projet de régionalisation de l'épuration.

Lors de sa séance du 9 novembre 2020, le conseil communal de Nyon décidait d'accepter la participation d'investissement (1^{ère} phase) pour la réalisation d'une station d'épuration régionale unique. Cependant, le versement du crédit ne sera réalisé qu'après acceptation du PA du Lavasson et ceci jusqu'à épuisement de toutes les voies de recours.

Cela revient à figer la suite des études de réalisation de la future STEP régionale tant que le PA du Lavasson n'est pas accepté et que toutes les oppositions ne sont pas levées.

Comme indiqué lors des précédents conseils, notre Step actuelle fonctionne à sa capacité de traitement maximum de 40'000 EH et arrive à saturation. Les récents investissements conséquents d'un montant de l'ordre de 3.2 mio permettent d'en assurer son bon fonctionnement en respectant les dispositions légales du traitement des eaux usées.

Cela ne saurait perdurer au-delà de 2025 car l'augmentation de la charge liée aux développements des communes ne permettra plus à notre STEP actuelle d'assurer un traitement adéquat.

Proposition du comité de direction

Au vu de ce qui précède, le comité de direction propose :

- L'abandon du projet de construction d'une station d'épuration régionale unique de 120'000 EH au profit d'une station d'épuration de 60'000 EH correspondant aux besoins de notre association.

MM. Fritsché et Reymond nous présentent comment ce crédit d'étude 1^{ère} phase va se dérouler et les coûts respectifs qui y sont associés :

- La validation définitive du meilleur site
- Le financement de l'élaboration du plan d'affectation « Le Lavasson » par la ville de Gland, si le site est confirmé, avec, en étant optimiste une décision du Conseil Communal de Gland à la fin 2021 et une validation de ce PA en 2022.
- Le financement de l'étude de l'avant-projet et la sélection des mandataires.

La commission a demandé au comité de transmettre au membres du conseil intercommunal les organigrammes présentés lors de notre séance. Ceux-ci permettent de clarifier :

- L'organisation de projet pour le PA comprenant les partenaires ayant voies consultatives, ceci mis sous forme d'organigramme.
- L'organisation de projet pour la phase du projet de l'ouvrage dont la direction du projet sera composée du comité de direction et d'un groupe technique (5 personnes issues de spécialistes de différents domaines nécessaire à la construction d'une STEP), ... le tout représenté sous forme d'organigramme également.

Conclusions

La commission remercie le comité de direction de l'APEC pour l'excellent travail fourni afin de protéger les intérêts de notre association.

L'année 2020, chamboulée par le Covid il est vrai, n'a pas permis de faire avancer le projet de manière satisfaisante.

Nous ne pouvons plus patienter jusqu'à la connaissance d'une décision définitive des autorités nyonnaises qui concerne également l'AEB, les communes de Gingins et de Chésereux.

Fondée sur ce qui précède, la commission recommande à l'unanimité, d'accepter les conclusions du préavis no 28 :

- L'abandon du projet de STEP unique régionale ;
- Une demande de crédit (1^{ère} phase) pour l'étude de la réalisation d'une nouvelle STEP correspondant aux besoins de notre association.

Gilles Favre

Christian Gander

Jean-Mario Gasparetto

Georges Sublet

Stéphane Gabriel, rapporteur

La Dullive, le 14 janvier 2021